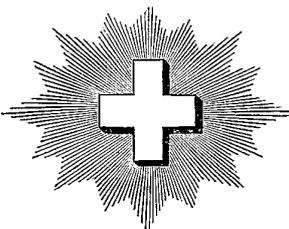


CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EXPOSÉ D'INVENTION

Publié le 16 novembre 1931

Demande déposée : 15 octobre 1930, 20 h. — Brevet enregistré : 31 août 1931.

BREVET PRINCIPAL

Eugène MEYLAN, La Chaux-de-Fonds (Suisse).

Dispositif de remontage automatique de mouvement d'horlogerie.

L'objet de la présente invention est un dispositif de remontage automatique de mouvement d'horlogerie du genre de ceux comprenant une masse oscillante reliée par un engrenage au ressort moteur. Ce dispositif est caractérisé en ce que, entre deux mobiles de cet engrenage dont l'un est relié à la masse et l'autre au barillet, est disposé un ressort dont chaque extrémité est fixée à l'un des mobiles et qui transmet le mouvement, du premier de ceux-ci au second, tant que le barillet n'est pas remonté à fond.

Le dessin ci-annexé représente, à titre d'exemple, une forme d'exécution de l'objet de l'invention.

La fig. 3 en est une vue en plan, tandis que les fig. 1 et 2 représentent un détail, en coupe axiale, respectivement en plan.

En fig. 3 est montré le contour d'un mouvement de montre dont l'arbre de barillet 17 doit être remonté automatiquement par les oscillations d'une masse 10 tournant autour de son axe 11; cette masse porte un cliquet 12 qu'un ressort 13 applique contre

le rochet 14, solidaire d'une roue dentée 15, laquelle engrène avec la roue 2; celle-ci (voir en particulier fig. 1 et 2) présente une rainure circulaire 7 dans laquelle peut se mouvoir une cheville 6 portée par la roue 1, laquelle peut tourner librement par rapport à la roue 2; à cette dernière est fixée une vis 8 à laquelle est reliée l'une des extrémités d'un ressort-lame 3 dont l'autre extrémité est reliée à la cheville 6; la roue 1 engrène avec le rochet 16 qui porte un pignon 18 engrenant lui-même avec la roue 19 fixée sur l'arbre du barillet 17.

Lorsque la masse 10 oscille dans le sens de la flèche 21 en fig. 3, elle entraîne le rochet 14 qui fait tourner la roue 2 dans le sens de la flèche 9. Si le ressort moteur n'est pas suffisamment remonté, la roue 2 entraîne la roue 1 par l'intermédiaire du ressort 3; si le ressort moteur est suffisamment remonté, la roue 1 reste immobile et la roue 2 se déplace par rapport à cette dernière, grâce à la rainure 7, en tendant le ressort 3.

Dans certain cas, il peut se produire que le diamètre de la roue dentée soit trop petit pour permettre une bonne fixation de la goupille 6. Il suffit alors de placer celle-ci sur un disque solidaire de la roue 1, ce disque pouvant avoir un diamètre supérieur à ladite roue, sans qu'il soit utile de le faire plus grand que la roue 2 entre laquelle et la roue 1 il viendrait se placer.

REVENDICATION:

Dispositif de remontage automatique de mouvement d'horlogerie comprenant une masse oscillante reliée au ressort moteur par l'intermédiaire d'un engrenage, caractérisé en

ce que, entre deux mobiles de cet engrenage dont l'un est relié à la masse et l'autre au barillet, est disposé un ressort dont chaque extrémité est fixée à l'un des mobiles et qui transmet le mouvement, du premier de ceux-ci au second, tant que le barillet n'est pas remonté à fond.

SOUS-REVENDICATION :

Dispositif selon la revendication, caractérisé en ce que le ressort est fixé, par une extrémité, à une cheville d'un des mobiles, cheville qui traverse une rainure circulaire de l'autre.

Eugène MEYLAN.

Mandataire: A. BUGNION, Genève.

